



# EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Rapport annuel 2022 du Gircor

Communiqué, le 22 novembre 2023

Le groupe interacadémique de réflexion sur l'expérimentation animale représentant l'Académie des Sciences, l'Académie nationale de médecine, l'Académie nationale de Pharmacie et l'Académie Vétérinaire de France estime que :

1. L'existence de la Charte de transparence du GIRCOR est un élément positif dans le contexte français de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques. À ce titre, le groupe interacadémique souhaite maintenir son soutien à la Charte de transparence. Le groupe interacadémique souligne également l'action positive du GIRCOR qui agit en faveur de cette transparence. Il met, entre autres, en place des groupes de travail pour favoriser plus de transparence et pour planifier des visites dans de nombreuses animaleries Françaises et pas uniquement dans des « animaleries vitrines ».

2. Néanmoins, le groupe interacadémique a relevé que certains exemples mis en avant dans le rapport annuel de la Charte et dans le site internet associé sont disparates. Notamment, des exemples sont éloignés des objectifs de la Charte et relèvent uniquement d'une action de communication superficielle de la part du partenaire signataire et sont contre-productifs. Le rapport de la Charte présente en outre peu d'indications sur la quantité réelle d'informations diffusée par les signataires. Par exemple, la question « est ce que votre organisme dispose d'une page internet faisant référence à l'utilisation des animaux ? » est très insuffisante car elle ne précise pas le contenu des pages et 25% des structures n'en ont d'ailleurs pas (page 6).

Le groupe interacadémique a également soulevé le caractère peu contraignant de la charte de transparence.

À la suite des échanges constructifs lors de la réunion du 3 octobre 2023, le GIRCOR s'est engagé à :

- Souligner dans son rapport que des avancées importantes sont encore nécessaires pour atteindre une vraie transparence.
- Mettre en œuvre des stratégies d'audit des sites internet (ou autres moyens de communication) des signataires.

Le GIRCOR souligne qu'une instance peut être frileuse ou réticente à s'engager dans les actions proposées par la Charte. Dans ce cas, le signataire peut se retirer de la charte.

Compte tenu de ces éléments, l'Académie nationale de Pharmacie souhaite maintenir son soutien à la Charte de transparence tout en espérant voir, au cours de l'année 2023-2024, des avancées significatives des signataires qui n'ont pas encore intégré ou pu intégrer dans leurs pratiques les objectifs de la Charte.

[La charte de transparence est disponible sur le site du GIRCOR.](#)